Démarche : Concours 2025 - Corps des mines - Profils expérimentés

Organisme : Service du conseil général de l'économie

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

Inscription au concours interne et à l'examen professionnel pour le recrutement des ingénieurs des mines.

ATTENTION : le dépôt de dossier n'est possible qu'à partir du 15 décembre 2024.

L'ensemble des qualités et conditions pour y concourir sont listées ici : https://www.economie.gouv.fr/cge/concours

Le concours interne est réservé aux agents publics ayant accompli sept ans au moins de services effectifs dans une administration ou un service public.

L'examen professionnel est réservé d'une part aux ingénieurs de l'industrie et d'autre part aux ingénieurs divisionnaires de l'industrie et des mines ayant au plus atteint le 5e échelon de ce grade. Ces ingénieurs doivent justifier d'au moins sept années de service dans leur corps.

Informations

Cette démarche permet de déposer son dossier de candidature pour le concours interne ou l'examen professionnel du corps des mines.

Les conditions et calendriers de ces deux concours sont en ligne : https://www.economie.gouv.fr/cge/concours

Les dossiers peuvent être modifiés jusqu'à la date limite de dépôt des candidatures. Tout dépôt ou modification apporté après la date limite ne sera pas prise en compte.

Envoi du dossier

Le mémoire doit être envoyé par voie postale en plus du dépôt sous format électronique dans la démarche à l'adresse suivante : Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie,

SCGE, 139 rue de Bercy, 75572 Paris cedex 12.

Identité

Adresse postale personnelle		

Concours 2025 - Corps des mines - Profils expérimentés
Date de naissance
Pays de naissance
Adresse email
Numéro de téléphone
Concours
Je m'inscris pour le concours Veillez à bien cliquer sur la bonne option
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Examen professionnel
Concours interne
Au 1er janvier 2025, j'aurai atteint le grade Ingénieur de l'industrie et des mines
Edhelon 5
Edhelon 6
Edhelon 7
Edhelon 8
Edhelon 9
Edhelon 10
Edhelon 11
Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines
Edhelon 1
Edhelon 2
Edhelon 3
Edhelon 4
Édhelon 5
Date de nomination dans le corps des ingénieurs de l'industrie et des mines Pour s'inscrire, il faut justifier au 1er janvier de l'année de l'examen, de 7 années de service dans le corps des ingénieurs de l'industrie et des mines, soit en position d'activité, soit en service détaché.

Dossier d'inscription

Concours 2025 - Corps des mines - Profils expérimentés
candidat en situation de handicap Cochez la mention applicable Oui
Non
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Certificat médical
Les candidats ou candidates qui demandent un aménagement des épreuves doivent fournir un certificat médical établi par un médecin agréé qui doit avoir été établi moins de six mo avant le déroulement des épreuves. Ce certificat précise les aménagements d'épreuves nécessaires et doit être transmi au plus tard le 20 janvier 2025, à 13 heures.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Fiche d'informations
Nommer la pièce jointe sous la forme "NOM_Fiche d'informations"
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Curriculum Vitae
Nommer la pièce jointe sous la forme "NOM_CV"
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Lettre de motivation
Nommer la pièce jointe sous la forme "NOM_Lettre motivation"
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle
Note de quatre pages au plus sur les caractéristiques principales des activités professionnelles successives du candidat elles enseignements principaux qu'il en a retirés sur les plans professionnel et technique.
Nommer la pièce jointe sous la forme "NOM_Note 4 pages"
Titre du sujet de mémoire
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Description du sujet de mémoire
Proposition de sujet de mémoire sous la forme d'une note d'une page
Nommer la pièce jointe sous la forme "NOM_Note sujet mémoire"
Engagement à suivre une formation de neuf mois En cas de réussite pour l'accès au corps des ingénieurs des mines, je m'engage à suivre une scolarité de neuf mois conformément aux dispositions de l'article 4, 4° du décret n° 2009-63 du 16 janvier 2009 portant statut particulier du corps des ingénieurs des mines.
Cochez la mention applicable Oui
Non

Concours 2025 - Corps des mines - Profils expérimentés **Mémoire**

Ai-je reçu les resultats de pre-admissibilité ? Le dépôt du mémoire n'est demandé qu'en cas de résultat positif à l'épreuve de pré-admissibilité
Cochez la mention applicable Oui
Non
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Mémoire
Nommer la pièce jointe sous la forme "NOM Mémoire"